

Province de Québec
MRC du Granit



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Nantes, qu'il y aura une séance du Conseil, le 9 septembre 2025 à 19h30, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Nantes, sis au 1244 Rue principale à Nantes. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineures suivante:

- Dérogation à la norme indiquée au premier paragraphe de l'article 7.3.2 du règlement de zonage de 0 m de la marge avant au lieu de 7.5m au 4033 chemin du Lac-de-l'Original à Nantes.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NANTES (QUÉBEC), Ce 18^e jour du mois d'aout 2025.


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 18^e jour du mois d'aout 2025, l'avis public concernant une demande de dérogation mineure, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois d'aout 2025 à 12 :00.


Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et secrétaire trésorier